

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 11 juin 2018

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 juin 2018 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Isabelle Charette quitte temporairement son siège.**

#### **2018-06A-01**

#### **Autorisation de travaux du projet de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

#### **Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville**

Généreux construction inc.	Avenant 209	230 005,19 \$
----------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-06A-02**

#### **Programme d'aide à la voirie locale Volet - Redressement des infrastructures routières locales**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2017-11-35, autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) ;

ATTENDU que ce programme est venu à échéance le 31 mars 2018 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du Volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de D'Autray a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère) ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Que le trésorier ou le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Isabelle Charette réintègre son siège.**

**2018-06A-03**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - PIQM**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le Maire, monsieur Christian Goulet, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-06A-04**

##### **Adoption du règlement numéro 232-1-2018**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 232-1-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 232-2017 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-06A-05**

##### **Renouvellement - contrat de surveillance des alarmes**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie accepte de renouveler son contrat de surveillance des alarmes de ses bâtiments municipaux avec *GC Alarme sécurité*, pour une période d'une année, soit du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, aux mêmes conditions et tarifs ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-06A-06**

##### **Nomination du substitut du Maire à la MRC de D'Autray**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que, conformément aux dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, monsieur Pascal Tremblay, conseiller du district électoral de la Rivière – numéro 2, soit désigné substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de D'Autray, en cas d'impossibilité de ce dernier de siéger.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-06A-07**

##### **Appui - Centre d'action bénévole D'Autray (CABA)**

ATTENDU que la dimension communautaire est un incontournable du développement des municipalités rurales du Québec et qu'il est du devoir

des municipalités de collaborer avec le milieu communautaire pour limiter l'exode des aînés vers les grands centres ;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a adopté la *Politique de la famille et des aînés*, le 6 juin 2016, par le biais de sa résolution numéro 2016-06-27 ;

ATTENDU que selon les données du recensement de 2016, la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant seules dans un ménage privé à Lavaltrie est de 22,4 % ;

ATTENDU que le vieillissement de la population entraîne une augmentation des probabilités de retrouver dans nos milieux des aînés en situation de vulnérabilité ou présentant des facteurs de risques de fragilisation ;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans un continuum de services en soutien à domicile offerts aux aînés du centre et du Sud de la MRC de D'Autray dans les municipalités couvertes par les activités du *Centre d'action bénévole D'Autray* et qu'un projet similaire, porté par le *Centre d'action bénévole Brandon*, couvre les municipalités nord de la MRC ;

ATTENDU que le *Centre d'action bénévole D'Autray* est un organisme communautaire reconnu pour son travail et sa collaboration avec les autres organismes de la région pour l'organisation d'activités en prévention auprès des aînés ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie donne son appui au projet *Travail de milieu - aînés D'Autray* tel que présenté par le *Centre d'action bénévole D'Autray* et confirme son support au projet par un prêt de local pour la ressource, un partage de ressources humaines pour le comité de suivi du projet, de la visibilité et l'organisation conjointe d'activités de prévention.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

**De 20h11 à 20h12**

**Lors de la période de questions, il n'y a qu'une seule intervention.**

**2018-06A-08**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

---

Christian Goulet, maire